

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2158

20 juillet 2016

### SOMMAIRE

Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l. .....	103544	Li Tung S.à r.l. ....	103538
Arbalux S.A. ....	103583	London Office S.à r.l. ....	103538
Artax S.à r.l. ....	103584	Loudemonte S.A. ....	103540
Dentsply CE S.à r.l. ....	103576	LSF 25 S.à r.l. ....	103546
Esperides-S.A. SICAV-SIF ....	103545	Luxembourg North Distribution ....	103538
Eurosoft Consulting S.A. ....	103545	Luxembourg Space Telecommunication S.A. .....	103538
Eurotrade A.G. ....	103545	Lux Gestion Tresorerie S.A. ....	103540
EVNA S.à r.l. ....	103545	Lux Gestion Tresorerie S.A. ....	103540
Exige S.à r.l. ....	103545	Lux Gestion Tresorerie S.A. ....	103540
Experian Luxembourg Finance S.à r.l. ....	103543	Lux Gestion Tresorerie S.A. ....	103540
Fiduciaire COFIGEST s.à r.l. ....	103543	Lux Gestion Tresorerie S.A. ....	103540
Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l. ....	103544	LuxProd ....	103538
Findim Group S.A. ....	103543	Luxrule S.A. ....	103584
Flexso Luxembourg S.A. ....	103544	Lux Sports & Collectivités S.à r.l. ....	103539
Foodco Invest S.à r.l. ....	103543	Macro Realty Developments ....	103541
Forax S.A. ....	103544	Macro Realty Developments ....	103541
Four Seasons Luxembourg S.à r.l. ....	103543	Malabar Fund ....	103541
Foyer Finance S.A. ....	103544	Marelie Holding S.à r.l. ....	103584
Foyer Finance S.A. ....	103544	NDG Group S.A. ....	103542
Greif JART S.à r.l. ....	103553	NSS Management Investment Vehicle S.A. ..	103542
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l. ....	103539	Oceanic Invest S.A. ....	103542
LBP Luxco GP 8-West S.à r.l. ....	103539	Oceanic Invest S.A. ....	103541
Le Premier 3 LF S.à r.l. ....	103539	Oceanic Invest S.A. ....	103542
Ling-Ling s.à r.l. ....	103539	OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. ....	103541
		Pineapple Master S.à r.l. ....	103564

**Li Tung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 182.449.

Il a été décidé par l'associé unique de transférer le siège social de la Société du 18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg au 16, rue d'Epernay L-1490 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LI TUNG S.à r.l.

*L'Associé unique*

Référence de publication: 2016109475/13.

(160082216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 3.599.150,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 183.145.

Le bilan au 28 février 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016109481/10.

(160082046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 avril 2016*

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109486/12.

(160081486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**LuxProd, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109490/9.

(160082172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Luxembourg Space Telecommunication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1125 Luxembourg, 2, rue Amélie.

R.C.S. Luxembourg B 185.602.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en qu'administrateur de classe B de la Société Luxembourg Space Telecommunication S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Livio Gambardella.

Référence de publication: 2016109487/10.

(160081541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Le Premier 3 LF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.435.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2016 que:

- Madame Katia CAMBON a été révoquée de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Mme Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109473/15.

(160081624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Ling-Ling s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 166.547.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109512/9.

(160081715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 Avril 2016.

Référence de publication: 2016109501/10.

(160082106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**LBP Luxco GP 8-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.565.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 Avril 2016.

Référence de publication: 2016109502/10.

(160082105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Sports & Collectivités S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 201.471.

—  
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

Référence de publication: 2016109526/10.

(160081933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Gestion Trésorerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109521/9.

(160081999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Gestion Trésorerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109522/9.

(160082072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Gestion Trésorerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109523/9.

(160082120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Gestion Trésorerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109524/9.

(160082136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Lux Gestion Trésorerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109525/9.

(160082145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Loudemonte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 193.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109516/9.

(160082038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Macro Realty Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.552.

Je vous informe par la présente de ma démission avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de catégorie B de la société Macro Realty Developments S.A.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Lucinda Clifton-Bryant.

Référence de publication: 2016109536/10.

(160081389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Macro Realty Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.552.

Je vous informe par la présente de ma démission avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de catégorie B de la société Macro Realty Developments S.A.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Peter van Opstal.

Référence de publication: 2016109537/10.

(160081389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Malabar Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.891.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016109543/10.

(160081550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.459.

Il est à noter que l'associé unique de la société OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. (Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI Ltd) a changé d'adresse. Elle sera désormais comme suit:

27 Hospital Road

George Town

Grand Cayman, KY1-9008

Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112930/15.

(160086159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112924/9.

(160085701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**NDG Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 175.314.

—  
*Extrait des résolutions prises lors par le conseil d'administration en date du 12 mai 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112900/18.

(160085948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**NSS Management Investment Vehicle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.658.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires de la société prises en date du 19 mai 2016*

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la démission en tant qu'administrateur de catégorie B de M. Paul Bijoux avec effet au 10 mai 2016.

Les Actionnaires décident de nommer Mme. Uvergoels Celine, née le 14 février 1982 à Namur, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, comme administrateur de catégorie B de la Société en remplacement de l'administrateur ayant démissionné avec effet au 10 mai 2016, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour NSS Management Investment Vehicle S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016112915/18.

(160085922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

—  
Les comptes annuels 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112923/9.

(160085700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

—  
Les comptes annuels 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112925/9.

(160085702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

---

**Fiduciaire COFIGEST s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 94.959.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Réfère de publication: 2016114391/13.

(160087986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Experian Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 720.040.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.407.

Le bilan au 31 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

*Pour la société*

Réfère de publication: 2016114388/11.

(160088079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Foodco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Réfère de publication: 2016114398/10.

(160088309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Four Seasons Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.803.

*Dépôt rectificatif: B 169803 - L160085116 déposé le 20/05/2016*

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Réfère de publication: 2016114399/10.

(160087927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Findim Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Réfère de publication: 2016114412/10.

(160088594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Forax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 188.663.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2016 tenue au siège de la société*

La dénomination di Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
FORAX S.A.

Référence de publication: 2016114418/14.

(160088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Foyer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 33.850.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

Référence de publication: 2016114420/10.

(160087931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Foyer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 33.850.

Les comptes consolidées au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER FINANCE S.A.

Référence de publication: 2016114421/10.

(160087932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Flexso Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016114415/10.

(160087483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Agence d'assurances Korac & Vogel S.à r.l.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 112.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2016114390/10.

(160087862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---



**Eurotrade A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016114383/10.

(160087574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**EVNA S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 106, route de Mondercange.  
R.C.S. Luxembourg B 105.701.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOKROSOVA Eva

*La Gérante*

Référence de publication: 2016114385/11.

(160088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Exige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8217 Mamer, 8, op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 132.120.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10.05.2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016114386/11.

(160087632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESPERIDES-S.A. SICAV - SIF*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016114376/11.

(160088615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 126.094.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114381/11.

(160087507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---

**LSF 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 206.339.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third day of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 May 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSF 25 S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 179 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board

of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.



La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSF 25 S.à r.l.»

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 179 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 mai 2016. 2LAC/2016/10800. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016116279/379.

(160090707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.



**Greif JART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.375.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the ninth day of May,  
Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared

Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 161823 (the Subscriber),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Maître Clémence Colson, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form, name and number of shareholders.**

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Greif JART S.à r.l." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The board of managers shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.**

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

## **Art. 5. Share capital.**

### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

### 5.3 Contribution to a share premium account

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

### 5.4 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 Share register

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. Any transfer of shares in accordance with article 7 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Every shareholder can consult the register.

### 6.2 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

### 6.3 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect (provided, for the avoidance of doubt, that share premium and capital surplus amounts shall be considered as distributable reserves for share redemption purposes).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 11 of these articles of association.

Any shares redeemed in accordance with this article may be cancelled (subject to a decision of the General Meeting) or held for an unlimited duration as treasury shares by the Company without any voting rights and without any right to any distributions whatsoever.

Such treasury shares may be distributed at any time to existing shareholders or third parties (subject to compliance with Article 7) by a decision of the Board or may be cancelled by a decision of the General Meeting (with the specific majority requirements necessary for an amendment of the articles of association).

**Art. 7. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

To the extent that the Company is a party to a Shareholders' Agreement and such Shareholders' Agreement provides for transfer restrictions, any transferee of shares must adhere to the Shareholders' Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction.

The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement. For the purpose of these Articles, Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company are in registered form.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

No such written notice is required if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the General Meeting. Notice of a General Meeting may also be waived by a shareholder prior or after a General Meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the Sole Shareholder or of the shareholders, as the case may be, can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Such resolutions may be adopted by simple majority, unless otherwise stated in these Articles.

**Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** Each shareholder may take part in collective decisions ir-respectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Appointment and removal of managers.

The Company is managed by one or more managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated Category A and Category B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If several managers are appointed, they shall constitute a board of managers (the Board).

The managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the managers, the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 7, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers. The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

### 12.2 Meetings of the Board

The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. It may also elect a secretary from among its members, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which must be in the Grand Duchy of Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

The Board can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and obligatorily with at least the presence or the representation of one Category A manager and one Category B manager. Any decisions made by the Board shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A manager and one Category B manager. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person is not practically feasible, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person or by telephone or video conference is not practically feasible, circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 12.3 Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

### 12.4 Delegation of powers

The Board may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

### 12.5 Binding signatures

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, obligatorily one Category A manager and one Category B manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Indemnification.** The Company must indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be

finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 November and shall end on 31 October of each year.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, with reference to 31 October, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

**Art. 18. Allocation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the General Meeting upon proposal by the board of managers.

**Art. 19. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) A non-audited interim accounting situation (état comptable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts);

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distributed interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the Interim Accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 20. Distributions of share premium and capital surplus.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 11, without prejudice to any interim dividend distribution (including out of share premium or capital surplus) decided by the board of managers in accordance with the provisions of Article 19.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 October 2016.



### *Subscription*

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 12,500 shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each representing the total share capital of the Company.

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand euro), paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is allocated entirely to the share capital of the Company.

### *Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately 1,500.- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 4 (four);

(2) the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- David C. Lloyd, with professional address at 425 Winter Road, Delaware, OH 43015, United States of America, as Category A manager;

- James E. Diller, with professional address at 425 Winter Road, Delaware, OH 43015, United States of America, as Category A manager;

- Paul Galliver, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B manager; and

- Christophe-Emmanuel Sacré, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B manager; and

(3) that the address of the registered office of the Company is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.S., une société en commandite simple constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 161823 (le Souscripteur),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé, elle-même représentée par Maître Clémence Colson, avocat ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-Ville.

Ledit mandat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'associés.**

##### **1.1 Forme et dénomination**

Il est établi une société à responsabilité sous la dénomination de "Greif JART S.à r.l." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

## 1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

## **Art. 2. Siège social.**

### 2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

### 2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil de Gérance a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 3. Durée de la société.**

### 3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

### 3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

**Art. 4. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

## **Art. 5. Capital social.**

### 5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

### 5.3 Apport au compte de prime d'émission

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de prime d'émission spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distributions à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

### 5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que «capital surplus» en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de «capital surplus» spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distribution à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

##### 6.1 Registre des associés

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts sociales conformément à l'article 7 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Tout associé peut consulter le registre.

##### 6.2 Propriété et copropriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée par les copropriétaires des parts sociales comme propriétaire unique des parts sociales envers la Société en toute circonstance doit être nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une part sociale nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette part sociale, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à la part sociale détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette part sociale détenue collectivement.

##### 6.3 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

##### 6.4 Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants (à condition que, pour éviter toute confusion, les montants de la prime d'émission et du capital surplus soient considérés comme des réserves distribuables aux fins du rachat de parts sociales).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 11 des statuts sont d'application.

Les parts sociales rachetées conformément à cet article seront annulées (soumis à décision de l'assemblée Générale) ou détenues pour une durée illimitée en tant que parts sociales de trésorerie (treasury shares) par la Société et seront dépourvues de droits de vote et de droits de distributions.

De telles parts sociales de trésorerie peuvent être distribuées à tout moment aux associés existants ou aux tiers (soumis au respect de l'article 7) par une décision du Conseil de Gérance ou peuvent être annulées par une décision de l'Assemblée Générale (aux conditions de majorités requises pour la modification des statuts).

**Art. 7. Transfert de parts sociales.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Dans la mesure où la Société est partie à un Pacte d'Associés et que ce Pacte d'Associés prévoit des restrictions de transfert, tout acquéreur de parts sociales doit adhérer au Pacte d'Associés avant tout transfert de parts sociales. Toute restriction de transfert concernant les parts sociales d'un associé de la Société prévue par le Pacte d'Associés doit être inscrite dans le registre d'es associés à côté du nom de cet associé. Toute transaction relative à des parts sociales qui n'aurait pas été accomplie conformément aux stipulations sur les restrictions de transfert prévues dans le Pacte d'Associés ne sera pas opposable à la Société et la Société ne pourra pas inscrire dans le registre des associés l'une quelconque de ces transactions.



L'associé en cause devra faire en sorte qu'un tiers qui a l'intention d'acquérir des parts sociales prenne les mesures appropriées et fasse les investigations appropriées afin de déterminer si le transfert de parts sociales prévu est sujet aux restrictions de transfert du Pacte d'Associés. Pour les besoins de ces Statuts, Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés établissant, entre autres choses, les droits et obligations des associés de la Société vis-à-vis de la Société, qui peut être conclu par les associés de la Société et la Société, et tel qu'il serait modifié par la suite.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associé, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale est valablement tenue si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Tout associé peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à l'Assemblée Générale.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)). De telles résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

**Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## **Art. 12. Gérance.**

### 12.1 Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, composés au moins deux gérants divisés en deux catégories, respectivement dénommés les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, nommés par une résolution des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les gérants peuvent être réélus. Ils peuvent être renvoyés avec ou sans cause à tout moment par une résolution de l'associé unique ou des associés à la majorité simple. Chaque gérant peut également démissionner.

En nommant les gérants, l'associé unique ou les associés déterminent leur nombre, sans préjudice de la première phrase de cet article 7, la durée de leur mandat et les pouvoirs et compétences des gérants. L'associé unique ou les associés décident de la rémunération de chaque gérant.

### 12.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Il peut également choisir un secrétaire parmi ses membres, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation obligatoirement situé au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présents n'est pas faisable en pratique, tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présent ou par téléphone ou visioconférence n'est pas faisable en pratique, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 12.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

### 12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

### 12.5 Signatures autorisées

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 13. Responsabilité du ou des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de gérant de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant que gérant.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

**Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au dernier jour du mois d'octobre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Répartition des bénéfices, réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le surplus sera affecté en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Gérance.

**Art. 19. Dividendes intérimaires.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans le respect des conditions cumulatives suivantes:

- (i) un état comptable non-audité est établi par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);
- (ii) les Comptes Intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance dans les deux mois de la date des Comptes Intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte-tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés remboursent l'excédent à la Société.

**Art. 20. Distribution de la prime d'émission et du capital surplus.** Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus doit être décidée par l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 11, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires (y compris de la prime d'émission ou du capital surplus) par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de l'article 19.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 octobre 2016.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 12,500 (douze milles cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,500 (douze milles cinq cents euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Le prix de souscription de l'intégralité des parts sociales a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12,500 (douze milles cinq cents euro), de sorte que le montant de EUR 12,500 (douze milles cinq cents euro), payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société.

L'apport en numéraire est entièrement au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de 1.500,- euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- (1) le nombre des gérants est fixé à 4 (quatre);
- (2) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée illimitée:
  - David C. Lloyd, dont l'adresse professionnelle est au 425 Winter Road, Delaware, OH 43015, United States of America, en tant que gérant de catégorie A;
  - James E. Diller, dont l'adresse professionnelle est au 425 Winter Road, Delaware, OH 43015, United States of America, en tant que gérant de catégorie A; et
  - Paul Galliver, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
  - Christophe-Emmanuel Sacré, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
- (3) le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Colson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2016. Relation: EAC/2016/10973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016117040/618.

(160091810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

**Pineapple Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 93.270,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.119.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of May.

Before the undersigned, Maître Edouard Delosch notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pineapple Master S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg with a share capital of DKK 93,270 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 198.119 (the Company).

THERE APPEARED:

1. Pineapple Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office address at, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg with a share capital of DKK 93,270 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.672 (the Shareholder 1)

hereby represented by Ben Broucher, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

2. SF Holding S.à r.l. a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office address at 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.767 (the Shareholder 2 and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

hereby represented by Ben Broucher, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's shareholders, representing the total share capital of the Company and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 29 June 2015, pursuant to a deed drawn up by Maître Edouard Delosch, then notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2015, number 2254. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 December 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 March 2016, number 924;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Creation of two (2) classes of shares in the share capital of the Company and qualification of the existing shares into A shares and B shares;

2. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

3. Requalification of the existing managers into Class A Managers and appointment of a new Class B Manager to the Company; and

4. Any other business.

IV. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company, namely the A shares (the A Shares and each an A Share) and the B shares (the B Shares and each a B Share) and further resolve to qualify the existing ninety-three thousand two hundred seventy (93,270) shares into eighty-six thousand ninety-two (86,092) A Shares and seven thousand one hundred seventy-eight (7,178) B Shares having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each.

Further to the creation of the A and B Shares and the requalification of the ordinary shares into A and B Shares, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholders	Number of A Shares	Number of B Shares
Pineapple Holding S.à r.l. . . . .	83,943	0
SF Holding S.à r.l. . . . .	2,149	7,178
Total . . . . .	86,092	7,178

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, which will therefore read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** The name of the company is “Pineapple Master S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles) and the Shareholders Agreement (as defined below).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.



## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at ninety-three thousand two hundred seventy Danish Krone (DKK 93,270), represented by eighty-six thousand ninety-two (86,092) A Shares, having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each (the A Shares and each an A Share) and seven thousand one hundred seventy-eight (7,178) B Shares, having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each (the B Shares and each a B Share), all in registered form.

5.2. Each share entitles its holder to one vote.

5.3. In addition to the issued share capital, the Company shall have (i) a share premium account connected to the A Shares of the Company (the A Share Premium Account) which shall be distributable exclusively to the holders of A Shares in proportion to their shareholdings in the A Shares, and (ii) a share premium account connected to the B Shares of the Company (the B Share Premium Account) which shall be distributable exclusively to the holders of B Shares in proportion to their shareholdings in the B Shares.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and the provisions of any agreement entered into in relation to the Company between the Company and its shareholders, as may be amended from time to time and for so long as such agreement remains in force (Shareholders Agreement).

### Art. 6. Shares.

6.1. The A Shares and B Shares are identical in all respects, save as set out in these Articles.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital, and to any transfer restrictions, lock up provisions, tag along rights or drag along rights included in the Shareholders Agreement.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. Any transfer or sale of, or acceptance or creation of any Encumbrance with respect to, any shares of the Company which is in breach of the provisions of the procedures provided for in the Articles or Shareholders Agreement shall be null and void "ab initio" and shall be rendered ineffective. The Company shall refuse to record in the relevant register(s) any transactions made on share(s) which were not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles or a Shareholders Agreement. Any third party who intends to acquire share(s) is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of share(s) or creation of an Encumbrance on Shares is subject to restrictions and requirements under a Shareholders' Agreement.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Encumbrance for the purposes of section 6.6 above means any claim, charge, mortgage, lien, option, equity, power of sale, hypothecation, usufruct, retention of title, right of pre-emption, right of first refusal or other third party rights or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of a maximum of four (4) managers appointed by a resolution of the shareholders of the Company taken at a simple majority. The Shareholders shall appoint, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, (i) three (3) members of the Board amongst the list of candidates proposed by the holders of the A Shares, as the class A managers (the Class A Managers) and (ii) one (1) member of the Board amongst the list of candidates proposed by the holders of the B Shares, as the class B managers (the Class B Managers). All shareholders shall use their voting rights in the shareholders' meeting in accordance with this article and the terms of the Shareholders' Agreement, and shall vote in favour of the nomination in accordance with this article and the terms of the Shareholders' Agreement.

7.2. Each manager shall serve as a manager of the Board until his or her successor is appointed in accordance with these Articles and the terms of the Shareholders' Agreement, or until his or her earlier resignation or removal by a vote of the Shareholders, in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken as a simple majority of all shares.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law, the Articles or a Shareholders Agreement, fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, at least once per fiscal quarter, and at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least fourteen (14) days in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The quorum for a Board meeting shall be one Class A Manager and one Class B Manager in each case whether in person or by proxy. If, at any meeting, a quorum is not present within 30 minutes from the time when the meeting should have begun or if during the meeting there is no longer a quorum, the meeting shall be adjourned for five (5) Business Days. If a Board meeting is adjourned and either the Class A Manager or the Class B Manager fails to attend the next scheduled Board meeting, the quorum, at the next scheduled board meeting, shall be one Manager (either a Class A Manager or a Class B Manager as the case may be).

(vi) Unless otherwise provided in the Shareholders' Agreement, resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager. If the Company is managed by more than one manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) the quorum for any General Meeting shall be one duly authorised representative of the holders of A Shares and one duly authorised representative of the holders of B Shares.

(viii) Unless otherwise provided in the Shareholders' Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xi) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and the provisions of a Shareholders Agreement.

15.3. Subject to any Shareholders Agreement, interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(xii) the Board must draw up interim accounts;

(xiii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;



(xiv) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(xv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. Any distributions made by the Company, from funds available to the Company and taking into account the amounts available to the applicable classes of shares for distribution pursuant to the Law and these Articles, (including, but not limited to distribution of the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities made on liquidation or dissolution of the Company), shall, in the absence of a Shareholders Agreement, be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them and, should a Shareholders Agreement be in place, be distributed in accordance with its provisions.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Shareholders Agreement.”

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to requalify the existing managers, i.e. Petr Klimo, Szymon Dec and Mark Hatcher, into Class A Managers and further resolve to appoint, with immediate effect and for an undetermined period, Henrik Skriver, born on 16 February 1970 in Frederikssund, Denmark and residing at Gammel øm 6, øm, 4000 Roskilde, Denmark, as Class B Manager.

Further to the above requalification and appointment, the Board is composed as follows as from the date of this Meeting:

#### *Class A Managers:*

- Szymon Dec;
- Petr Klimo; and
- Mark Hatcher.

#### *Class B Manager:*

- Henrik Skriver.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties authorised representative.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-septième jour de mai.

Par-devant le soussigné, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Pineapple Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à DKK 93.270 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 198.119 (la Société).

#### ONT COMPARU:

1. Pineapple Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à DKK 93.270 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 199.672 (l'Associé 1),

représenté ici par Ben Broucher, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. SF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 198.767 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

représenté ici par Ben Broucher, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les associés de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 29 juin 2015, suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2015 numéro 2254. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2015 suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de deux (2) classes de parts sociales dans le capital social de la Société et désignation des parts sociales existantes comme parts sociales A et parts sociales B;

2. Modification subséquente et refonte intégrale des Statuts;

3. Requalification des gérants actuels en Gérants de Classe A et désignation d'un nouveau Gérant de Classe B de la Société; et

4. Divers.

IV. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de créer deux (2) classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales A (les Parts Sociales A et chacune une Part Sociale A) et les parts sociales B (les Parts Sociales B et chacune une Part Sociale B) et décident par ailleurs de qualifier les quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-dix (93.270) parts sociales existantes en quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze (86.092) parts sociales A et sept mille cent soixante-dix-huit (7.178) parts sociales B ayant une valeur nominale de une couronne danoise (DKK 1,-) chacune.

Suite à la création des Parts Sociales A et des Parts Sociales B et à la requalification des parts sociales ordinaires en Parts Sociales A et Parts Sociales B, la détention du capital est la suivante:

Associés	Nombre de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	
		A	B
Pineapple Holding S.à r.l. ....	83.943	0	
SF Holding S.à r.l. ....	2.149	7.178	
Total .....	86.092	7.178	

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier et de reformuler les Statuts dans leur intégralité de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

## **“I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de la société est «Pineapple Master S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), ainsi que par la Convention d'Associés (telle qu'elle est définie ci-après).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier à Luxembourg ou à l'étranger, indépendamment des modalités d'acquisition y compris, mais sans s'y limiter, l'acquisition par le biais de la vente de titres ou la réalisation de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-dix (93.270) couronnes danoises (DKK 93.270), représenté par quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze (86.092) parts sociales A, ayant une valeur nominale de une couronne danoise (DKK 1,-) chacune (les Parts Sociales A et chacune, une Part Sociale A) et sept mille cent soixante-dix-huit (7.178) parts sociales B, ayant une valeur nominale de une couronne danoise (DKK 1,-) chacune (les Parts Sociales B et chacune, une Part Sociale B), toutes sous forme nominative.

5.2. Chaque part sociale confère une voix à son détenteur.

5.3. En plus du capital social émis, la Société constitue (i) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales A de la Société (le Compte de Prime d'Emission A) qui peut être exclusivement distribué aux détenteurs de Parts Sociales A, proportionnellement à leur détention de Parts Sociales A, et (ii) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales B de

la Société (le Compte de Prime d'Emission B) qui peut être exclusivement distribué aux détenteurs de Parts Sociales B, proportionnellement à leur détention de Parts Sociales B.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et les stipulations de toute convention relative à la Société, conclue entre la Société et ses associés, telle que modifiée au cours du temps et aussi longtemps que cette convention demeurera en vigueur (la Convention d'Associés).

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B sont identiques en tous points, sauf s'il en est autrement précisé par les présents Statuts.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et, à toute restriction de cession, stipulations relatives à un «lock-up», droits de sortie conjointe ou droits de sortie forcée prévus par la Convention d'Associés.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Toute cession ou vente, toute acceptation ou constitution de toute Charge relative à toute part sociale de la Société, qui serait réalisée en violation des procédures prévues par les présents Statuts ou par la Convention d'Associés est réputée nulle et non avenue ab initio et est sans effet. La Société refuse d'inscrire au sein du (des) registre(s) en cause, toute opération au titre des parts sociales, qui serait réalisée en violation des procédures prévues par les présents Statuts ou par une Convention d'Associés. Tout tiers souhaitant acquérir une (des) action(s) est avisé de devoir accomplir les démarches appropriées et de réaliser les vérifications adéquates afin d'évaluer si la (les) cession(s) de part(s) sociale(s) envisagée(s), ou la constitution d'une Charge au titre d'une Part Sociale est (sont) soumise(s) à des restrictions ou exigences prévues par une Convention d'Associés.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.8. Sous réserve des stipulations de la Convention d'Associés, la Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

- (i) de disposer des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Charge, aux fins de l'article 6.6. ci-dessus, signifie toute demande, charge, nantissement, privilège, option, pouvoir de vente, hypothèque, usufruit, réserve de propriété, droit de préemption, droit de premier refus, ou autres droits conférés à tout tiers, ou sûretés de toute nature, ou tout accord, arrangement ou obligation de constituer l'une des charges précédemment listées.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'un maximum de quatre (4) gérants nommés par une résolution des associés de la Société adoptée à la majorité simple. Les associés désignent, sous réserve des stipulations de la Convention d'Associés, (i) trois (3) membres du Conseil à partir de la liste de candidats soumise par les détenteurs de Parts Sociale A, en qualité de gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et (ii) un (1) membre du Conseil à partir de la liste de candidats soumise par les détenteurs de Parts Sociale B, en qualité de gérant de classe B (les Gérants de Classe B). Lors de l'assemblée des associés, tous les Associés font usage de leurs droits de vote conformément au présent article et aux conditions prévues par la Convention d'Associés, et votent en faveur de la nomination conformément au présent article et aux conditions prévues par la Convention d'Associés.

7.2. Chaque gérant assure son mandat de gérant du Conseil jusqu'à ce que son successeur soit nommé conformément au présent article et aux conditions prévues par la Convention d'Associés, ou jusqu'à sa démission anticipée ou révocation par vote des Associés, conformément au présent article et aux conditions prévues par la Convention d'Associés.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés adoptée à la majorité simple de toutes les parts sociales.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

#### **8.1. Pouvoirs du Conseil**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts, ou une Convention d'Associés, aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit conformément aux stipulations prévues par la Convention d'Associés, au moins une fois par exercice social, et à la demande de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quatorze (14) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le quorum d'une réunion du Conseil est rempli par la présence d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, à chaque fois en personne ou par procuration. Si, à l'occasion de toute réunion, le quorum n'est pas atteint dans les trente minutes à partir du moment auquel la réunion aurait dû débiter, ou si pendant la durée de la réunion, le quorum cesse d'être réuni, la réunion est ajournée de cinq (5) jours ouvrables. Si une réunion est ajournée et que le Gérant de Classe A ou le Gérant de Classe B n'est pas présent à la prochaine réunion du Conseil organisée, le quorum, à la prochaine réunion du Conseil organisée, est atteint par la présence d'un Gérant (que ce soit un Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe B selon le cas).

(vi) Sauf autrement prévu au sein de la Convention d'Associés, les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique. Si la Société est gérée par plus d'un gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(i) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Circulaires des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valides et engagent la Société comme si elles avaient été approuvées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande de tout gérant ou d'associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Le quorum de toute Assemblée Générale est atteint par la présence d'un mandataire valablement autorisé des détenteurs de Parts Sociales A et par celle d'un mandataire valablement autorisé des détenteurs de Parts Sociales B.

(viii) Sauf autrement prévu au sein de la Convention d'Associés, les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exigent le consentement unanime des associés.

(xi) Les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorités détaillées ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre et leur rémunération et le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être reconduit.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et les stipulations d'une Convention d'Associés.

15.3. Sous réserve de toute Convention d'Associés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;



(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de rembourser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. Sous réserve des stipulations de toute Convention d'Associés, la Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Toute distribution réalisée par la Société, à partir de fonds disponibles de la Société et en considérant les montants disponibles au titre des classes de parts sociales applicables pour distribution conformément à la Loi et aux présents Statuts, (y compris notamment la distribution du boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, effectuée au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société), est, en l'absence d'une Convention d'Associés, distribuée aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux et devrait, en cas de Convention d'Associés, être distribuée conformément aux stipulations de cette dernière.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à toute Convention d'Associés.»

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de requalifier les gérants actuels, à savoir, Petr Klimo, Szymon Dec et Mark Hatcher en Gérants de Classe A et décident en outre de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Henrik Skriver, né le 16 février 1970 à Frederikssund, Danemark et résidant à Gammel øm 6, øm, 4000 Roskilde, Danemark en qualité de Gérant de Classe B.

Suite à la requalification et à la nomination ci-dessus, le Conseil est composé de la manière suivante:

#### *Gérants de Classe A*

- Szymon Dec;
- Petr Klimo; et
- Mark Hatcher.

#### *Gérant de Classe B*

- Henrik Skriver.

L'agenda étant épuisé, l'Assemblée est levée.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les mandataires des comparantes.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16525. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116374/654.

(160090205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

**Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 578.004.569,26.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of April.

In front of Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Dentsply CE S.à r.l.”, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150469 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary public established in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg on 29 December 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 268 dated 8 February 2010, and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 2 March 2016, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 685 dated 8 March 2016

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Dentsply US Inc., a company organised under the laws of the United States of America and having its principal place of business at 2711, Centreville Rd., 19808 Wilmington, United States of America (the “Sole Shareholder”), duly represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 April 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Creation of two classes of shares, being class A ordinary shares and class B ordinary shares, and providing for specific rights attached thereto;
3. Reclassification of all the 57,800,456,926 shares owned by Dentsply US, Inc. in the share capital of the Company, into 57,800,456,926 class A ordinary shares with a par value of USD 0.01 each and attachment of the existing share premium to the class A ordinary shares of the Company;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 718,989,571 (seven hundred eighteen million nine hundred eighty-nine thousand five hundred seventy-one United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 578,004,569.26 (five hundred seventy-eight million four thousand five hundred sixty-nine United States Dollars and twenty six cents) to USD 1,296,994,140.26 (one billion two hundred ninety-six million nine hundred ninety-four thousand one hundred forty United States Dollars and twenty six cents) by the issuance of 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) new class B ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,381,010,429 (four billion three hundred eighty-one million ten thousand United States Dollars), payable on the share premium account attached to the class B ordinary shares.
5. Subscription and payment by D Luxembourg S.à r.l., of 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) new class B ordinary shares by way of a contribution in kind amounting to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars), of which an amount of USD 718,989,571 (seven hundred eighteen million nine hundred eighty-nine thousand five hundred seventy-

one United States Dollars) shall be allocated to the share capital of the Company and USD 4,381,010,429 (four billion three hundred eighty-one million ten thousand four hundred twenty-nine United States Dollars) shall be allocated to a specific share premium account attached to the class B ordinary shares;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association, together with the insertion of (i) a new fifth paragraph of article 21, and (ii) a new second paragraph of article 23 in order to reflect such amendments pursuant to the above resolutions 2 to 6; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to approve the creation of two classes of shares, being class A ordinary shares and class B ordinary shares, and to provide for (x) specific financial rights attached to each class of shares as further described in resolution below approving amendments to be made to the Company's articles of association and (y) the possibility to create (i) specific share premium accounts and (ii) special reserve accounts referred to as account 115 (entitled "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"), both to be attached to the respective class of shares (either class A ordinary shares or class B ordinary shares) held by the contributing shareholder upon the payment of any such contributions.

*Third resolution:*

It is resolved (i) to reclassify the 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each held by the Sole Shareholder into 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) class A ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each, and (ii) to attach the existing share premium of the Company as at 20 April 2016, contributed by the Sole Shareholder, to the class A ordinary shares.

*Fourth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 718,989,571 (seven hundred eighteen million nine hundred eighty-nine thousand five hundred seventy-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 578,004,569.26 (five hundred seventy-eight million four thousand five hundred sixty-nine United States Dollars and twenty six cents) by the issuance of 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) new class B ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,381,010,429 (four billion three hundred eighty-one million ten thousand four hundred twenty-nine United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account to be attached to the class B shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim amounting to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars) (the "Contribution").

*Fifth resolution:*

Pursuant to the above fourth resolution, it is resolved to accept the subscription and payment by the following subscriber (the "Subscriber"), D Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg, société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154735, hereby represented by Madame Sofia da Chao Conde, duly authorized, subscribing for 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) New Shares by way of contribution in kind amounting to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars).

*Subscribers' intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder and the Subscriber, here represented as aforementioned, D Luxembourg S.à r.l., declares to subscribe the above 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) New Shares by way of contribution in kind of a claim amounting to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars)

*Subscription - Evidence of the contribution*

The New Shares have been subscribed for by the Subscriber and have been fully paid through a contribution in kind of a claim amounting to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars).

All the New Shares have been fully paid up in kind, so that the amount of USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars) is at the disposal of the Company.

*Evaluation*

The total value of the Contribution made by the Subscriber to the Company amounts to USD 5,100,000,000 (five billion one hundred million United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 718,989,571 (seven hundred eighteen million nine hundred eighty-nine thousand five hundred seventy-one United States Dollars) to the share capital; and

- USD 4,381,010,429 (four billion three hundred eighty-one million ten thousand four hundred twenty-nine United States Dollars) to the share premium attached to the class B ordinary shares.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 April 2016, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Contribution may be subject to a possible adjustment. In the case the Contribution value be increased further to such an adjustment, the Share Premium shall be adjusted accordingly through written resolutions of the shareholders of the Company to be taken under private seal.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- Mr. Robert Winters, with address at 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, United States of America, as class A manager;

- Mr. William Reardon, with address at 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, United States of America, as class A manager;

- Mr. Andrew O'Shea, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;

- Mr. Douwe Terpstra, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

- Ms. Ingrid Cernicchi, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager,

all represented here by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Dentsply US Inc., holder of 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) class A ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 each; and

- D Luxembourg S.à r.l, holder of 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) class B ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 each.

The notary acts that all the (i) 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) class A ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 each, and (ii) 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) class B ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 each, representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolution:

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6, to insert a new second paragraph of article 6 in replacement of the current second paragraph of article 6, to insert a new third paragraph of article 6, to insert a new fifth paragraph of article 21, and to insert a new second paragraph of article 23 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 6. (First paragraph).** The Company's share capital is set at USD 1,296,994,140.26 (one billion two hundred ninety-six million nine hundred ninety-four thousand one hundred forty United States Dollars twenty six cents), represented by

(i) 57,800,456,926 (fifty seven billion eight hundred million four hundred fifty six thousand nine hundred twenty-six) class A ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each, and (ii) 71,898,957,132 (seventy-one billion eight hundred ninety-eight million nine hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-two) class B ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollars) each.”

“ **Art. 6. (Second paragraph).** Any share premium paid to the Company for the subscription of the class A ordinary shares shall be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose and shall remain attached to the class A ordinary shares upon the subscription of which the share premium was paid. Any share premium paid to the Company for the subscription of the class B ordinary shares be allocated to a specific share premium account to be created for this purpose and shall remain attached to the class B ordinary shares upon the subscription of which the share premium was paid.”

“ **Art. 6. (Third paragraph).** The Company may create special reserve accounts referred to as account 115 (entitled “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”, being a capital contribution without issuance of shares) as provided for in the Grand-Ducal Regulation of 10 June 2009, supplementing the law of 19 December 2002.

Any contributions allocated to an account 115 of the Company shall remain attached to the class of shares (whether class A ordinary shares or class B ordinary shares) held by the shareholder having made such contributions.”

“ **(Art. 21. Second paragraph).** Upon each declaration of dividends or interim dividends as the case may be out of the excess legally available in any calendar year, the entitlement to such distribution shall be apportioned among the holder of the class A ordinary shares and the holder of the class B ordinary shares based on the ratio of (x) the fair market value of their respective contributions made to the Company either in share capital, to the share premium accounts or similar premium accounts attached to their respective classes of shares as at the extraordinary shareholders’ meeting held on 20<sup>th</sup> April 2016 (the “EGM”), in relation to (y) the fair market value of the Company determined immediately after the holding of the EGM, it being noted that (i) the fair market value of the contributions of the holder of the class A ordinary shares shall consist of the fair market value of the Company immediately before the holding of the EGM and (ii) the fair market value of the contributions of the holder of the class B ordinary shares shall consist of the fair market value of its contributions as approved by the EGM (the “Ratio”). As the case may arise, such Ratio shall be decreased accordingly for the relevant shareholder by any share redemption or repayment of share premium or similar premium accounts attached and in relation to each relevant class of shares.”

“ **(Art. 23. Second paragraph).** The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, in the same manner as provided for under article 21 in respect of dividends in accordance with the Ratio (as defined therein)”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille seize, le vingtième jour d’avril.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de «Dentsply CE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.469 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg le 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 daté du 8 février 2010, et dernièrement modifié par un acte notarié par le notaire soussigné le 2 mars 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 daté du 8 mars 2016.

Il est apparu:

L’associé unique de la société, Dentsply US Inc., une société organisé sous les lois des Etats-Unis d’Amérique et ayant son siège social 2711, Centreville Rd., 19808 Wilmington, Etats-Unis d’Amérique (l’«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 19 avril 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

L’Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d’enregistrer comme suit:



I.- Que les 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création de deux classes de parts sociales, soit des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B, avec des droits spécifiques attachés;
3. Reclassification de la totalité des 57.800.456.926 parts sociales détenues par Dentsply US, Inc. du capital social de la Société, en 57.800.456.926 parts sociales ordinaires de classe A avec une valeur nominale de 0,01 USD chacune et rattachement des primes d'émission existantes aux parts sociales ordinaires de classe A de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 718.989.571 USD (sept cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante et onze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 578.004.569,26 USD (cinq cents soixante-dix-huit millions quatre mille cinq cent soixante-neuf Dollars Américains et vingt-six centimes) à 1.296.994.140,26 USD (un milliard deux cent quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent quarante Dollars Américains et vingt-six centimes), par l'émission de 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global s'élevant à 4.381.010.429 USD (quatre milliards trois cent quatre-vingt-un millions dix mille quatre cent vingt-neuf Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires de classe B;
5. Souscription et paiement par D Luxembourg S.à r.l. de 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B par le biais d'un apport en nature d'un montant de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américain), sur lequel un montant de 718.989.571 USD (sept cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante et onze Dollars Américain) sera alloué au capital social de la société et 4.381.010.429 USD (quatre milliards trois cent quatre-vingt-un millions dix mille quatre cent vingt-neuf Dollars Américains) sera alloué au compte spécifique de la prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires de classe B;
6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
7. Approbation de la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, avec insertion de (i) un nouveau cinquième paragraphe à l'article 21, et (ii) un nouveau second paragraphe à l'article 23 afin de refléter les modifications conformément aux résolutions 2 à 6; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'approuver la création de deux classes de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires de classe A et des parts sociales ordinaires de classe B, et de prévoir des (x) droit financiers spécifiques attachés à chacune des classes de parts sociales comme exposé dans la résolution 7 ci-dessous approuvant les modifications des statuts de la Société et (y) la possibilité de créer (i) des comptes spécifiques de prime d'émission et (ii) des comptes de réserve spéciaux nommés compte 115 (intitulés «Apports en capitaux propres non rémunéré par des titres»), chacun de ces comptes devant être attachés aux classes de parts sociales respectives (à savoir les parts sociales ordinaires de classe A ou les parts sociales ordinaires de classe B) détenues par l'actionnaire souscripteur lors du paiement de chacun de ces apports.

*Troisième résolution:*

Il est décidé (i) de reclassifier les 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollars Américain) chacune, détenues par l'Associé Unique, en 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A de la Société avec une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollars Américain) chacune, et (ii) d'attacher la prime d'émission existante de la Société en date de 20 avril 2016, apportée par l'Associé Unique, aux parts sociales ordinaires de classe A.



*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 718.989.571 USD (sept cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante et onze Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 578.004.569,26 USD (cinq cent soixante-dix-huit millions quatre mille cinq cent soixante-neuf Dollars Américains et vingt-six centimes) par l'émission de 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 4.381.010.429 USD (quatre milliards trois cent quatre-vingt-un millions dix mille quatre cent vingt-neuf Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires de classe B, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'une créance d'un montant de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américains) (l'«Apport»).

*Cinquième résolution:*

Conformément à la quatrième résolution, il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par le souscripteur suivant (le «Souscripteur»), D Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.735, représenté par Madame Sofia da Chao Conde, dûment autorisée, de souscrire 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales par apport en nature d'un montant de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américain).

*Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique et le Souscripteur, ici représenté comme mentionné ci-dessous, D Luxembourg S.à r.l., déclare souscrire les 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales suivantes par apport en nature d'une créance d'un montant de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américains).

*Souscription - Description de l'apport*

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrite par le Souscripteur et ont été entièrement payé au travers d'un apport en nature d'une créance d'un montant de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américains).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été payés par l'apport en nature, la preuve a été donnée au notaire soussigné.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport fait par le Souscripteur à la Société s'élève à un montant global de 5.100.000.000 USD (cinq milliards cent millions Dollars Américains), et est alloué comme suit:

- 718.989.571 USD (sept cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante et onze Dollars Américains) au capital social; et
- 4.381.010.429 USD (quatre milliards trois cent quatre-vingt-un millions dix mille quatre cent vingt-neuf Dollars Américains) à la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de classe B.

Cette évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 20 avril 2016, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La valeur de l'Apport pourra faire l'objet d'un possible ajustement. Si la valeur de l'Apport s'avérait plus élevée suite à un tel ajustement, la Prime d'Emission sera ajustée en conséquence moyennant des résolutions écrites d'associés de la Société prises sous seing privé.

*Intervention des gérants*

Sont intervenus:

- Mr. Robert Winters, avec adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- Mr. William Reardon, avec adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- Mr. Andrew O'Shea, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B;
- Mr. Douwe Terpstra, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B; et
- Mme. Ingrid Cernicchi, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B;

tous représentés par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Sixième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Dentsply US Inc., détenteur de toutes les 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A de la Société avec une valeur nominale de 0,01 USD chacune; et

- D Luxembourg S.à r.l., détenteur de 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) parts sociales ordinaires de classe B de la Société d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

Le notaire établit que toutes les 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune, et (ii) 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

*Septième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6, d'insérer un second paragraphe à l'article 6 en remplacement de l'actuel second paragraphe, d'insérer un troisième paragraphe à l'article 6, d'insérer un nouveau cinquième paragraphe à l'article 21, et d'insérer un nouveau deuxième paragraphe à l'article 23 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à 1.296.994.140,26 USD (un milliard deux cent quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent quarante Dollars Américains et vingt-six centimes), représenté par (i) 57.800.456.926 (cinquante-sept milliards huit cent millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollar Américain) chacune, et (ii) 71.898.957.132 (soixante et onze milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-sept mille cent trente-deux) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de Dollar Américain).»

« **Art. 6. (Deuxième paragraphe).** Toute prime d'émission versée à la Société pour la souscription des parts sociales ordinaires de classe A sera attribuée à un compte spécifique de prime d'émission qui sera créé à cet effet, et devra rester attachée aux parts sociales ordinaires de classe A lors de la souscription desquelles la prime d'émission aura été versée. Toute prime d'émission versée à la Société pour la souscription des parts sociales ordinaires de classe B sera affectée à un compte spécifique de prime d'émission créé à cet effet et devra rester attachée aux parts sociales de catégorie B lors de la souscription desquelles la prime d'émission aura été versée.»

« **Art. 6. (Troisième paragraphe).** La Société peut créer des comptes de réserve spéciaux nommés compte 115 (intitulés «Apports en capitaux propres non rémunéré par des titres», à savoir des apports en capital sans émission de parts sociales) tel que prévu par le Règlement Grand-Ducal du 10 Juin 2009, en complément de la loi du 19 décembre 2002.

Tous apports alloués à un compte 115 de la Société resteront attachés à la classe de parts sociales (à savoir les parts sociales ordinaires de classe A ou les parts sociales ordinaires de classe B) détenues par l'associé ayant fait de tels apports.»

« **(Art. 21. Deuxième paragraphe).** Lors de chaque déclaration de dividendes ou de dividendes intérimaires le cas échéant, les sommes distribuables concernant chaque exercice social seront réparties entre les détenteurs des parts sociales ordinaires de classe A et les détenteurs des parts sociales ordinaires de classe B sur base du ratio de (x) la juste valeur de marché des apports respectifs faits au capital social, au compte de prime d'émission ou aux comptes similaires de la Société attachés aux classes des parts sociales lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 20 avril 2016 (l'«AGE»), par rapport à (y) la juste valeur de marché de la Société déterminée immédiatement après la tenue de l'AGE, sachant que (i) la juste valeur de marché des apports du détenteur des parts sociales ordinaires de classe A consistera en la juste valeur de marché de la Société immédiatement après la tenue de l'AGE et (ii) la juste valeur de marché des apports du détenteur des parts sociales ordinaires classe B consistera en la juste valeur de marché de ces apports tels qu'approuvés par l'AGE (le «Ratio»). Le cas échéant, ce Ratio sera diminué pour l'associé concerné de chaque remboursement de parts sociales ou remboursement de prime d'émission ou de compte similaire attaché et en relation avec chaque classes de parts sociales concernée.

« **(Art. 23. Deuxième paragraphe).** Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, selon les dispositions de l'article 21 concernant les dividendes en accord avec le Ratio (tel que défini ci-dessus).»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a donc été ajournée.  
Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2016. Relation: EAC/2016/9831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016117796/394.

(160092532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

---

**Arbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Nous Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mademoiselle Christine STUMPERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur André LEVEQUE, né le 21 février 1945, résidant à F-92100 Boulogne Billancourt (France), 66 Rue Denfert Rochereau, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme "ARBALUX S.A.", établie et ayant son siège social à 39 Z.A. Bourmicht Attrium Business Park L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54325, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 27 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 25 avril 2003,

et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2020 du 27 octobre 2006,

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mars 2016, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) L'Actionnaire Unique déclare encore que

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mars 2016 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'adresse du cabinet d'avocats à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. STUMPERT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10949. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016115927/55.

(160090657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Artax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 54C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 189.388.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016115933/9.

(160090073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

---

**Luxrule S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016109532/14.

(160082055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**Marelie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016109548/11.

(160081506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---